

13.09.2011 - 10:17 Uhr

Assurance-maladie: la hausse se précise, les primes grimperont de 5.2%

Lausanne (ots) -

bonus.ch, le portail de comparaison, a analysé l'évolution des primes pour 2012 sur la base des données provisoires transmises par les assureurs. Les caisses-maladie qui nous ont transmis leurs primes provisoires représentent 72% de tous les assurés en Suisse. La forte représentativité des données a permis d'améliorer la précision de l'appréciation en comparaison avec les estimations précédemment publiées. L'analyse met en évidence les tendances suivantes:

Les primes 2012 augmenteront d'environ 5.2%. La hausse est donc plus importante que celle prédite par les premières estimations, qui indiquaient une augmentation se situant autour de 3.5%. Il est à noter que le chiffre peut varier selon le type de calcul. Le pourcentage de 5.2% se base sur un calcul effectué en fonction des primes provisoires pondérées par rapport au nombre d'assurés de chaque caisse-maladie, sans distinction entre les tranches d'âge, les franchises, les modèles d'assurance et les régions de primes. Le même calcul sur la base des données brutes donne un pourcentage de 2.7%. Alors que beaucoup de prévisions de hausse diffusées par les médias se basent sur les données brutes, la pondération du nombre d'assurés de chaque caisse permet d'affiner l'estimation: en effet, le pourcentage d'augmentation des primes d'une petite caisse-maladie et celui d'une caisse avec plus de 500'000 assurés ne peuvent avoir le même poids dans l'estimation globale.

En Suisse alémanique les cantons de Zoug et Uri sont les plus touchés par la hausse des primes, avec une augmentation de plus de 8%. La hausse la plus élevée de Suisse est prévue pour le canton Zoug, avec 8.6% et pour le canton Uri, avec 8.5%. Suivent Appenzell-Rhodes-Intérieures, Zurich et Bâle-Ville, avec des taux de hausse respectivement de 7.0%, 6.9% et 6.6%. Parmi les cantons romands, c'est Genève qui devra faire face à la plus forte hausse des primes maladie avec 6.3%, alors que dans tous les autres cantons romands la hausse ne dépasse pas les 6%. De tous les cantons suisses, ce sont le Tessin et le canton Berne qui enregistrent la hausse la plus modérée, avec respectivement 0.5% et 0.7%. Les autres cantons enregistrent des hausses variant entre 3.1% et 6.5%. Il est à noter que la hausse des primes prévue pour 2012 atteint le taux moyen de 5.3% pour le modèle d'assurance de base traditionnel. Elle est modérément plus faible en ce qui concerne les modèles alternatifs, tels que «médecin de famille», HMO et télémédecine, qui présentent une augmentation de 4.5% en moyenne.

Comme pour 2011 et depuis maintenant trois ans, l'augmentation des primes frappe notamment les jeunes adultes: les 19-25 ans subiront l'année prochaine une hausse de 5.9% sur leurs primes maladie. C'est 1.9% de plus que pour les adultes et 2.2% de plus par rapport à l'augmentation prévue pour les 0-18 ans. Pour beaucoup d'assurés faisant partie de cette catégorie, l'augmentation pourrait s'avérer encore plus importante: une directive de l'OFSP contraint en effet les caisses-maladie à justifier tout rabais sur les primes supérieur à 15%. Les jeunes adultes subissent plus que les autres catégories les effets de cette ordonnance. Quant aux plus de 25 ans, leurs primes seront de 4.0% plus chères en moyenne, alors que les jeunes jusqu'à 18 ans seront les moins touchés, avec une augmentation de 3.7%.

En ce qui concerne la hausse des primes en rapport avec les franchises à option, les tendances observées en 2011 se confirment: l'augmentation touche tout particulièrement les jeunes adultes ayant opté pour une franchise élevée. Cette tranche d'âge est donc encore une fois la plus exposée aux augmentations de prime pour 2012. La hausse la plus conséquente concerne en effet les franchises de CHF 2'500.- pour les 19-25 ans: la prime pour cette catégorie augmente de 6.6%, ce qui représente une hausse de 2.0% de plus que pour la même franchise dans la catégorie adultes. En ce qui concerne les franchises des enfants jusqu'à 18 ans, la plus forte augmentation touche la franchise à CHF 400.-, avec 3.9%. Pour les adultes, la franchise maximale est la plus touchée, avec 4.6% d'augmentation.

En 2012, les primes de l'assurance maladie en Suisse subiront une hausse non négligeable. Selon une tendance qui se confirme depuis trois ans, les jeunes entre 19 et 25 ans qui ont choisi une franchise plutôt élevée seront les plus touchés par l'augmentation prévue. La hausse frappe également les franchises les plus élevées en ce qui concerne les primes des adultes, alors que pour les enfants elle est mieux répartie sur les différentes franchises. Ainsi, les augmentations de primes toucheront particulièrement deux catégories de population: les assurés ayant choisi de payer de leur poche une somme plus élevée afin d'économiser sur leur prime et les familles avec des enfants de plus de 18 ans à charge. Parmi les cantons qui enregistrent les plus fortes augmentations figurent beaucoup de cantons alémaniques, ainsi que Genève. Les modèles d'assurance alternatifs affichent une hausse un peu plus modeste par rapport au modèle d'assurance traditionnel.

Le délai de résiliation pour l'assurance maladie est fixé au 30 novembre. Dans sa rubrique «assurance maladie», bonus.ch met à disposition un comparatif totalement gratuit qui affiche d'ores et déjà les primes provisoires communiquées par les différentes caisses, ainsi qu'une série d'informations et de conseils utiles aux assurés qui désirent optimiser leur contrat d'assurance actuel.

Lien vers le comparatif des primes maladie:

<http://www.bonus.ch/zr35BH4.aspx>

Tableaux et graphiques détaillés:

http://www.bonus.ch/RDP-20110913_FR.pdf

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100703777> abgerufen werden.